



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 21 décembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION n°2019-12-21\_1640**  
**Budgets annexes et budget autonome compétence**  
**assainissement – Modification du mode de gestion**  
**des villes de Savigny-sur-Orge et Juvisy-sur-Orge**  
**Dissolution et fusion du budget annexe assainissement ex-**  
**CAVB-ex CALE au budget autonome assainissement**

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 17 décembre a été annulé et de nouveau convoqué, le 21 décembre à 9h. Le 21 décembre à 09h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-Sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date 17 décembre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Abs		
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Abs		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Abs		
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Repr.	M. Tmimi	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Marchand	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Repr.	Mme Baud	P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P (2)		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme Tordjman	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	Mme Pescheux	P
L'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Abs		
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Marcheix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Abs		
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Abs		
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Atlan	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Abs		

Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P (1)		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Repr.	Mme Montoir	P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Abs		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Repr.	M. Leprêtre	P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Foulon	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P (2)		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Bourjac	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Repr.	Mme Taillebois	P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) A partir délibération n° 1628

(2) A partir délibération n° 1630

**Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine**

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire</b>				92
<b>N° de délibération</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Absents représentés</b>	<b>Votants</b>
1625 à 1627	25	50	17	42
1628 à 1629	26	49	17	43
1630 à 1744	28	47	17	45

## Exposé des motifs

### Incidences budgétaires et comptables du changement de mode de gestion de l'assainissement des villes de Savigny-sur-Orge et de Juvisy-sur-Orge

Par délibération n° 2019-06-29\_1484, le Conseil territorial a approuvé le choix d'une gestion en régie du service public de l'assainissement pour les villes de Savigny-sur-Orge et Juvisy-sur-Orge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette décision entraîne le transfert d'une partie du budget et de la comptabilité de cette compétence pour ces deux villes depuis le budget annexe 58002 dédié à la gestion de l'assainissement en délégation de service public vers le budget autonome 59000 dédié à la gestion de cette même compétence en régie de service public.

Dans un premier temps, le budget primitif 2020 du budget autonome présenté en février prochain intégrera les prévisions budgétaires pour les villes de Savigny-sur-Orge et Juvisy-sur-Orge. Puis, dans un second temps, le budget supplémentaire 2020 de ce même budget autonome intégrera une partie du résultat constaté en 2019 pour ces villes au budget annexe 58002.

La réintégration de l'actif et du passif du budget annexe 58002 concernant ces villes au budget autonome sera ensuite effectuée par le comptable assignataire de l'Etablissement public territorial après réception de l'ensemble des éléments transmis par l'ordonnateur.

Dissolution-fusion du budget annexe assainissement ex CAVB - ex CALE au budget autonome assainissement

Dans un objectif d'optimisation et d'harmonisation de la gestion budgétaire et comptable, il est proposé de regrouper la gestion de l'assainissement en régie de service public au sein du seul budget autonome 59000.

Pour cela, il est également proposé de procéder à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à une budgétisation de cette compétence pour les villes de l'ex-CA du Val-de-Bievre et de Viry-Châtillon au budget autonome dédié à l'assainissement.

A partir du budget primitif 2020, ce dernier comprendra alors la budgétisation de l'assainissement de 18 villes en accueillant, en plus les villes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif et Viry-Châtillon.

Par la suite au deuxième semestre 2020, au stade du vote du compte administratif, les résultats au 31 décembre 2019 du budget annexe 58001, seront transférés au budget autonome 59000 dans le cadre du budget supplémentaire 2020.

En concertation avec les services de la trésorerie une opération de dissolution-fusion du budget 58001 au budget autonome 59000 sera réalisée au 31 décembre 2019. L'intégralité des pièces du budget dissous sera transférée vers le budget autonome. La réintégration de l'actif et du passif du budget annexe 58001 au budget autonome sera effectuée par le comptable après réception de l'ensemble des éléments transmis par l'ordonnateur.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** le code général de collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-19

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement (58001), voté le 9 avril 2019 ;

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement (58002), voté le 9 avril 2019 ;

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2019 du budget autonome assainissement (59000), voté le 9 avril 2019 ;

**Vu** le budget supplémentaire de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement (58001), voté le 29 juin 2019 ;

**Vu** le budget supplémentaire de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement (58002), voté le 29 juin 2019 ;

**Vu** le budget supplémentaire de l'exercice 2019 du budget autonome assainissement (59000), voté le 29 juin 2019 ;

**Vu** la délibération n°2019-06-29\_1884 en date du 29 juin 2019 portant choix du mode de gestion de l'assainissement sur les communes de Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge et Morangis ;

**Entendu** le rapport de M. Pascal Noury ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Décide de budgéter la compétence assainissement pour les communes de Savigny-sur-Orge et Juvisy-sur-Orge à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au budget autonome assainissement (59000) conformément au mode de gestion acté.
2. Dit que la part des résultats au compte administratif 2019 du budget annexe assainissement (58002) concernant la gestion pour ces communes, sera transférée au budget supplémentaire 2020 du budget autonome assainissement (59000).
3. Dit que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe (58002) concernant les communes de Savigny-sur-Orge et Juvisy-sur-Orge au budget autonome assainissement (59000) sera effectuée par le comptable après réception de l'ensemble des éléments transmis par l'ordonnateur.
4. Décide de budgéter la compétence assainissement pour les communes de l'ex-CAVB et Viry-Châtillon à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au budget autonome assainissement (59000).
5. Dit que l'intégralité des résultats au compte administratif 2019 du budget annexe assainissement (58001) concernant la gestion pour ces communes, sera transférée au budget supplémentaire 2020 du budget autonome assainissement (59000).
6. Dit qu'une opération de dissolution-fusion sera réalisée au 31 décembre 2019.
7. Dit que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe assainissement (58001) au budget autonome assainissement (59000) sera effectuée par le comptable après réception de l'ensemble des éléments transmis par l'ordonnateur.
8. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Pour : 45**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 27 décembre 2019



A Vitry-sur Seine, le 26 décembre 2019  
Le Président

Michel LEPRETRE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*